



CH-3003 Berne, OFAC

Référence du dossier : 1/18/18-04

Votre référence :

Notre référence : frt

Dossier traité par : Thomas Frei

Tél. +41 31 325 58 20, Fax +41 31 325 93 24, thomas.frei@bazl.admin.ch

Ittigen, le 30. juillet 2010

Communications techniques; amendement no 83

Vous trouverez ci-après le dernier amendement des Communications techniques avec un récapitulatif des CT mises à jour. Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

Titre	Insérer			Supprimer		
	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
Liste des Communications Techniques en vigueur	00.040-00	1-5	30.07.2010	00.040-00	1-5	07.05.2010
Contrôle des bouteilles de gaz propane utilisées par les ballons et dirigeables à air chaud	13.040-30	3	30.07.2010	13.040-30	2	01.05.2007
Inscription particulière à apposer sur les aéronefs de la catégorie spéciale				02.040-20	2	15.12.1992
Dans CT 02.001-20 intégré.						
Pesées d'avions et d'hélicoptères						
Est réglementée dans l'Art. 39 de l'ordonnance sur la navigabilité des aéronefs (ONAE; RS 748.215.1)				73.920-10	5 inkl. Anhang	01.03.1990
Pesée de planeurs et de moto-planeurs						
Est réglementée dans l'Art. 39 de l'ordonnance sur la navigabilité des aéronefs (ONAE; RS 748.215.1)				73.920-11	8 inkl. Anhang	30.09.1997

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications (CT-C 00.000-00).

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser par écrit (par e-mail ou courrier).

Avec nos salutations les meilleures.

Christian Hegner, Vice-directeur
Chef division Sécurité technique

Thomas Frei
Section Normalisation, sanctions et registre matricule